

Délibération n°2020-05-14

Réf. Nomenclature « Actes » : 113

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Etude relative au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : attribution du marché

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	79
Pouvoirs	18
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

**Pierre Mathes** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Simandoux Nelly (représentée).

## Délibération n°2020-05-14



*Vu les statuts de Haute Corrèze Communauté arrêtés par M. le Préfet le 22 décembre 2017 et révisés le 26 septembre 2019, comprenant l'exercice de la compétence facultative « Réalisation d'un schéma directeur et d'études préalables à la prise de compétence eau et Assainissement » ;*

*Vu la délibération en date du 12 décembre 2019 approuvant la réalisation d'une étude « schéma directeur AEP » et autorisant le président à préparer, passer et exécuter le marché public de prestations intellectuelles portant sur cette étude ;*

Le président explique que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est prévue pour une durée de 36 mois et cette étude comprendra 3 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données ;
- 2<sup>ème</sup> phase : Proposition de scénarios de restructuration et d'optimisation ;
- 3<sup>ème</sup> phase : Programme opérationnel.

Le SDAEP bénéficie des financements suivants :

- 70% des agences de l'Eau – Adour Garonne et Loire-Bretagne ;
- 10% des départements de la Corrèze et de la Creuse ;
- 20% à la charge des collectivités compétentes.

La consultation a été lancée le 9 janvier 2020 via une procédure avec négociation, comprenant :

- une phase d'analyse des candidatures ;
- une phase d'analyse des offres ;
- une audition des candidats retenus pour parvenir à une négociation.

Ces auditions se sont déroulées les 24 et 25 juin 2020, à l'issue desquelles les candidats ont pu ainsi ajuster leurs offres.

Les offres définitives ont été reçues les 23 et 24 juillet 2020.

La commission d'appel d'Offres s'est réunie le 21 septembre 2020 pour attribuer le marché. Elle propose l'attribution suivante :

- Groupement ARTELIA / Impact Conseil, associés en co-traitance – pour un montant de : 1 107 937,44 € HT
- **Tr. Ferme** : 1 013 694,00 € HT
- **Tr. Optionnelle** : 94 243,44 € HT

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** le marché comme présenté,
- **AUTORISE** le président à signer le marché et tous les actes y afférents.

A l'unanimité	
Votants	97
Pour	97
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Meymac, le 1<sup>er</sup> octobre 2020**



Le président,  
Pierre Chevalier